

2012/4212 - Rapport d'observations définitives relatif à l'enquête sur la concession de distribution d'électricité (département du Rhône) - Exercices 2004 et suivants (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous ai fait parvenir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'enquête sur la concession de distribution d'électricité pour les exercices 2004 et suivants.

M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé son rapport définitif le 24 novembre 2011 et conformément à l'article L 241-11 du Code des Juridictions Financières, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Bien que non soumis à un vote des membres de l'assemblée délibérante, il donne lieu à débat. Vous avez des observations à faire et je vais donc demander aux différents Groupes de pouvoir s'exprimer. D'ailleurs, j'ai remarqué que la Chambre Régionale des Comptes prête une attention à ce que disent les Groupes et trouve que quelque fois, par le passé, nous ne nous sommes pas assez exprimés. Alors, exprimons-nous !

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire et chers Collègues, ce rapport est inquiétant et symptomatique. Certes, il ne révèle pas de scandale à proprement parler mais il confirme, encore une fois, la défaillance du contrôle par notre Commune du service public de distribution d'électricité concédé et assumé financièrement au final par l'utilisateur lors du règlement de sa facture.

Que nous dit le rapport en substance ?

- Que la qualité du service est plutôt bonne mais que le réseau vieillit plus qu'ailleurs.

- Qu'ERDF s'améliore dans ses comptes rendus mais que des imprécisions subsistent. Bien sûr, le réseau électrique dépasse les limites communales. Mais il ne semble pas impossible d'améliorer la connaissance des immobilisations dont la Ville, rappelons-le, est propriétaire et de rendre plus transparente la constitution des provisions. Ces informations seront, en effet, indispensables lors du renouvellement de la concession (qui arrive à échéance en 2013) et la fixation du droit d'entrée.

- Que la Ville utilise très peu, voire pas du tout, son pouvoir de contrôle sur la concession et n'y consacre pas les moyens nécessaires.

La Ville doit donc renforcer son contrôle sur cette concession et se rapprocher de son concessionnaire pour envisager des programmes d'investissement concertés. Il est donc judicieux et opportun de travailler

en amont et non pas de découvrir à la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes les mécanismes qui n'ont pas été mis en œuvre.

La convention de concession prévoyait des réunions régulières, tous les 5 ans, pour faire le point et envisager des évolutions : elles n'ont jamais eu lieu. Il était également prévu des possibilités d'aménagements qui n'ont, là encore, jamais été utilisées.

Que répond la Ville ?

- Qu'il faut faire confiance à une entreprise nationale qui ne saurait nous tromper ! C'est en suivant ce raisonnement que notre fleuron local, la SACVL, a failli disparaître, nous présentant en urgence une facture de 25 M€.

- Qu'elle ne peut rien faire en raison de la situation de monopole d'ERDF ! Qui peut croire cela, quand vous-même ne cessez de répéter, Monsieur le Maire, que vous avez fait de Lyon une capitale européenne dont le poids est significatif et qui constitue un modèle pour notre Etat ?!

J'ajouterai que Bertrand Delanoë à Paris, a mené des négociations qui lui ont permis d'obtenir un certain nombre d'avancées, notamment sur les provisions.

En conclusion, nous voyons là une illustration du contrôle minimaliste des gestions externes par notre Ville. Une fois de plus, comme avec la SACVL, la logique est de « laisser faire » en complète contradiction avec les discours volontaristes et optimistes.

Cela nous amène ensuite à la gouvernance de la compétence énergie. Le Grand Lyon serait d'ailleurs fondé sur tout son territoire à reprendre lui-même cette concession plutôt que de laisser d'un côté un syndicat et de l'autre la plus grosse ville de l'agglomération à gérer avec le concessionnaire. Je ne doute d'ailleurs pas que le DGS de la Ville de Lyon puisse déjà prendre conseil auprès de son collègue de la Communauté urbaine à ce sujet.

Enfin, je dois évoquer les conséquences en matière écologique. Parler de développement durable, de plan climat-énergie, d'agenda 21, de smart grids et que sais-je encore, sans travailler sérieusement avec le distributeur d'électricité, c'est au minimum léger, au pire irresponsable.

Alors en cette année 2012, Monsieur le Maire, j'é mets également un vœu : celui que l'action devance la communication ! Merci.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, j'aurai peut-être besoin d'une ou deux minutes supplémentaires pour exprimer le point de vue de mon Groupe Lyon

Divers droite, minutes que je vous rendrai bien volontiers sur d'autres rapports avant la fin de ce Conseil.

Ce rapport apporte un éclairage utile sur le contrat de concession de distribution d'électricité qui arrive à échéance en 2013. C'est l'occasion de faire un premier bilan et de tirer quelques enseignements pour l'avenir.

Sur le suivi du contrat, la Ville, une fois de plus, a été défaillante, comme cela vient d'être dit, dans l'exercice de son pouvoir de contrôle.

Certes, nous ne sommes pas dans le cadre concurrentiel. ERDF a un monopole légal. « *La Ville n'a aucune marge de manœuvre ni sur le choix du concessionnaire, ni sur les tarifs* » comme le précise le rapport.

Il n'empêche que la Ville n'a pas pleinement exploité les possibilités de contrôle et de suivi contractuellement prévues comme le font remarquer les magistrats page 9 : « *des rencontres régulières entre la Ville et le concessionnaire auraient toutefois été souhaitables pour permettre un meilleur suivi de la convention* » [...] « *la Ville manquant à ses obligations* ».

Le rapport révèle un certain nombre d'insuffisances dans la gestion de ce contrat : aucun inventaire des immobilisations concédées, manque d'information sur les modalités d'amortissement des biens, sur les provisions pour renouvellement et la reprise des provisions, méconnaissance du nombre d'agents affectés à l'entretien et à l'exploitation du réseau, méconnaissance des efforts d'investissement.

Le rapport fait aussi état d'un équilibre financier moins favorable que la moyenne des concessions et une qualité de l'électricité qui se dégrade depuis 2007.

La responsabilité de la situation décrite incombe à la Ville mais aussi à ERDF. Le concessionnaire n'ayant amélioré les informations financières fournies annuellement du compte rendu d'activité de concession (CRAC) qu'en 2009.

Quels enseignements en tirer ?

L'actuel contrat de concession arrive à terme dans le cadre d'un contexte juridique complexe. La loi française et certains textes européens se contredisent sur la question de la mise en concurrence des concessions d'électricité.

Bien que le droit communautaire semble imposer une mise en concurrence, le droit national garantit à ERDF, la filiale d'EDF chargée de

la distribution d'électricité, le monopole sur cette activité. ERDF cherchant à verrouiller le marché selon certains.

Nous pensons nous qu'il faut que Bruxelles impose enfin l'ouverture du marché à la concurrence. Une proposition de directive européenne sur les concessions de services, du 20 décembre 2011, semble aller dans ce sens. Nous ne croyons pas aux vertus d'un monopole national qui abuse de sa position dominante, comme l'a montré le récent Livre Blanc de la FNCCR.

Se pose aussi la question de l'organisation territoriale du service de distribution de l'électricité. Pour une meilleure efficacité, une loi encourage les Communes à se regrouper à la maille départementale pour exercer leur pouvoir concédant. Dans le cadre de ce rapprochement, vous privilégiez un transfert de compétence au Grand Lyon plutôt que l'adhésion à un syndicat. Solution qui ne nous paraît, a priori, pas incohérente.

Dans ce cadre juridique très complexe, confus et incertain, et en prévision de l'échéance du contrat l'année prochaine, nous vous demandons de réaliser des audits techniques, juridiques, financiers et patrimoniaux pour approfondir ce rapport et tenter de voir à quelle échelle géographique le pouvoir concédant serait le plus fort, dans l'intérêt de la ville et de l'agglomération.

Dans l'hypothèse d'un renouvellement du contrat avec ERDF, les négociations s'annoncent difficiles et complexes. Le concessionnaire s'appuyant sur le régulateur (CRE) pour imposer ses conditions. Des avancées sont pourtant indispensables.

Ce renouvellement du contrat doit en effet être l'occasion d'affirmer des engagements sur la modernisation de la gestion du contrat et de renforcer les relations avec le concessionnaire. Le concédant doit réaffirmer ses droits financiers, notamment sur les provisions constituées ainsi que son autorité sur les évolutions du réseau électrique dont il est propriétaire.

Cela passe par des améliorations et des avancées en termes de gouvernance des investissements (schéma directeur en programme d'investissements), en termes de modalités financières (clarification de l'utilisation des provisions pour renouvellement, redevance de concession). Il faudra veiller à l'utilisation des provisions pour renouvellement. Ces provisions ont été constituées grâce aux factures des usagers, ils n'ont pas à payer deux fois.

Des objectifs de développement durable doivent aussi être pris en compte dans l'évolution du réseau. Il faut inscrire les investissements du concessionnaire dans ce cadre (production d'énergie verte dans le cadre d'un Plan Climat, renouvellement des compteurs en tenant compte de l'évolution du réseau de distribution vers un réseau intelligent). Il faudra

aussi convenir d'axes d'investissements sur la sécurité du réseau et la qualité du service.

Ces avancées doivent impérativement s'accompagner d'un renforcement du rôle de l'autorité concédante, que celle-ci ne reste pas un spectateur passif comme jusqu'à présent et qu'elle exerce un suivi quotidien et exigeant du concessionnaire, par une surveillance renforcée et permanente du concédant sur les investissements et la comptabilité vis-à-vis du concessionnaire.

Enfin, un dernier point sur les compteurs électriques. Ils doivent être remplacés à partir de 2012-2013 partout en France, quatre arrondissements de Lyon ont expérimenté Linky. Les nouveaux compteurs, dits « intelligents », peuvent devenir un outil au service de la maîtrise d'énergie, comme le premier maillon d'un réseau de distribution « intelligent ».

L'enjeu est majeur pour la collectivité, mais aussi pour les consommateurs car le déploiement de ces compteurs fait polémique et ce, pour plusieurs raisons :

- un seul compteur est expérimenté ;
- ERDF veut rester propriétaire de ces compteurs ; or les réseaux de distribution électrique ainsi que les compteurs appartiennent jusqu'à présent aux collectivités locales ;
- la répercussion des coûts pour le consommateur est également un problème ;
- un système qui, contrairement à l'engagement du Grenelle 1, ne permettrait pas aujourd'hui aux consommateurs de mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel, et ainsi de tenter de la maîtriser.

Pour conclure, le prochain contrat devra réellement prendre en compte l'intérêt du concédant en termes financiers, en termes d'investissements et de développement durable, mais aussi l'intérêt des Lyonnais comme usagers et consommateurs. En un mot, la Ville doit reprendre les choses en main.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons à débattre aujourd'hui du rapport d'observation de la Chambre régionale des Comptes sur la concession de distribution d'électricité qui a été réalisé dans le cadre d'une enquête nationale demandée par la Cour des Comptes.

Nous sommes dans une situation un peu particulière, cela a été dit, car ERDF dispose d'un quasi monopole national en étant le concessionnaire de 95 % des communes de France, les 5 % restant fonctionnant en régie.

Compte tenu de ce quasi monopole, le rôle de la collectivité concédante est essentiellement de contrôler le bon accomplissement par ERDF du service public afin qu'il soit adapté le mieux possible aux attentes locales et qu'il garantisse ainsi aux consommateurs un service de qualité.

De ce travail d'audit, deux problèmes majeurs ressortent : la quasi absence de contrôle de la part de notre collectivité en direction du concessionnaire et les provisions très élevées qui ont été mises en œuvre par ERDF.

Sur la question du contrôle -nous avons eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises-, la marge de progression est forte puisqu'il est souligné que la Ville ne disposant d'aucun agent chargé du contrôle de la concession, elle manque ainsi à ses obligations et que du coup, la redevance versée par ERDF à la Ville pourrait être considérée comme sans fondement.

Je crois qu'il ne serait pas correct de justifier cette absence de contrôle que ce soit par la situation de monopole d'ERDF, ou par le fait qu'il s'agisse d'une entreprise publique. Il faut, quel que soit le cadre juridique dans lequel nous sommes, exercer ses responsabilités.

Cette absence de contrôle, c'est un peu le même raisonnement qui avait permis de conclure pour la SACVL que puisque le banquier qui nous proposait des emprunts siégeait au Conseil d'administration, c'était forcément bon pour la société. Nous avons malheureusement vu le résultat.

Cette absence de contrôle, même si j'ai bien noté que des changements étaient en cours, est donc bien la confirmation d'un problème récurrent que nous avons déjà soulevé dans cet hémicycle, celui du contrôle par la Ville de ses satellites et plus largement des structures dans lesquelles elle a un intérêt. Vous n'exercez pas, ou mal, votre obligation de contrôle, et c'est ainsi que des scandales comme celui de la SACVL arrivent.

Nous sommes à la veille du renouvellement de la concession et il serait bien que la Ville renforce ses capacités de contrôle.

Deuxième remarque sur les provisions que constitue ERDF en vue du renouvellement des équipements : je suis surpris tout d'abord que nous ne disposions même pas d'inventaire des biens concédés, comme le signale la Chambre régionale des Comptes à la page 22 de son rapport. Il est certain que pour assurer un contrôle et le pilotage d'un contrat de concession il y a un préalable qui est celui d'en connaître le contenu et les enjeux. Dans le même temps, ERDF constitue des provisions relativement élevées pour le remplacement des biens : 62 millions d'euros en 2009 et encore 60 millions d'euros en 2010, à deux ans de la fin du contrat de concession.

Là encore, en l'absence de contrôle et d'analyse, il est difficile de savoir si ces provisions élevées sont synonymes d'un sous-investissement préalable - comme le signale la Chambre des Comptes à la page 25 - ou d'un mode de calcul aboutissant à un sur-provisionnement. Bref, se pose la question de savoir si la Ville de Lyon est suffisamment outillée pour suivre une concession de ce type, ou bien s'il convient de réfléchir à un transfert de cette compétence vers le Grand Lyon, réflexion qui est en cours et qui, compte tenu des compétences du Grand Lyon, paraît effectivement mieux adaptée à cette situation.

Nous voyons bien derrière ce sujet un peu technique qu'il y a un enjeu stratégique beaucoup plus large pour notre ville et notre agglomération : celui de la maîtrise de notre consommation énergétique, celui de la bonne connaissance de notre consommation énergétique, celui de la mise en œuvre des réseaux intelligents, les smart grids -ce n'est pas tout d'en parler, il faut aussi le faire- qui nous permettront de mener des politiques publiques efficaces en faveur de nos concitoyens, de nos entreprises, et plus largement pour lutter contre le changement climatique.

Pour conclure, n'oublions pas que la production d'électricité elle-même est un élément important. Je voudrais redire ici que le projet électoral des Verts et du Parti Socialiste dans le domaine de l'énergie est une hérésie sur au moins trois plans :

- le plan économique et industriel, avec la destruction programmée, surtout dans notre région, de nombreux emplois. Je vous rappelle que la filière nucléaire emploie quelques 30.000 personnes en Rhône-Alpes, sous-traitance comprise ;

- le plan financier, car l'électricité connaîtrait une hausse supérieure à celle déjà prévue ;

- le plan environnemental car les émissions de gaz à effet de serre augmenteraient inéluctablement.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, après le rapport d'activités d'ERDF présenté lors de notre dernière séance, aujourd'hui nous est soumis le rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes sur la concession de la distribution d'électricité.

Ce rapport souligne notamment que la collectivité ne contrôle pas assez l'action du concessionnaire, mais qu'elle a entrepris depuis plusieurs années un effort de structuration interne pour mieux suivre celle-ci, ce qui est de bonne gestion. Notre intervention aura trait principalement au renouvellement en 2013 de la concession ERDF avec notre ville. La commune, ou un établissement de coopération intercommunal, est à notre sens l'échelle idéale pour l'élaboration d'une stratégie énergétique durable. ERDF a actuellement deux grandes missions dévolues par la loi dans le cahier des charges de concession, elle doit assurer la continuité et la

qualité de la desserte d'accès au réseau sans discrimination. En effet, si l'exploitation du réseau a été confiée à un seul opérateur, l'activité de distribution d'électricité constitue un service public local.

Lors de l'élaboration de ce nouveau contrat de concession, nous proposons, dans le cadre d'un marché ouvert et régulé, que notre collectivité où le Grand Lyon joue un rôle important dans la définition des objectifs techniques, environnementaux et sociaux, qui seront assignés au réseau avec une prise en compte en matière de qualité de service, de sécurité d'approvisionnement, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de prises en compte des changements climatiques et de la précarité énergétique.

La loi NOME de 2010 a prévu la création d'une conférence départementale, sous l'égide du Préfet en matière d'investissements, qui ne s'est pas encore réunie ; il conviendra qu'elle prenne en compte les investissements relatifs à la diversification de la production d'électricité afin de réduire la part du nucléaire et de confirmer l'impulsion donnée par le Grenelle de l'environnement, notamment en matière de photovoltaïque qui avait recueilli un large consensus.

Les énergies renouvelables sont intrinsèquement liées aux territoires qui hébergent leur gisement et le moteur principal de leur développement sera celui des acteurs de terrain au premier rang desquels figurent les collectivités locales.

Pour le Groupe GAEC, nous serons attentifs et vigilants dans les discussions relatives à la nouvelle concession et nous nous réjouissons, Monsieur le Maire, que l'Adjoint aux Finances M. Richard Brumm et l'Adjointe à la Préservation et au Développement du patrimoine immobilier, Mme Nicole Gay, suivent désormais ces questions, ce qui permettra à notre assemblée une lisibilité et une information plus importante sur le sujet.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, quand quelques articles de journaux laissent à penser que notre Ville n'aurait pas su assumer ses responsabilités en termes de contrôle de la concession d'électricité, je leur oppose quand même la qualité du travail des personnels de la ville avec leur constante volonté d'obtenir réponses à leurs questions sur l'activité du concessionnaire.

Un petit rappel tout de même : le contrat de concession date de 1993, il a été présenté par M. Michel Noir et adopté à l'unanimité par le Conseil municipal de l'époque. Le cadre du modèle qu'était le FNC, c'est le modèle FNCCR du cahier des charges de concession en 1993, ne permettait pas aux collectivités de réaliser leur mission de contrôle comme nous l'entendons aujourd'hui avec des moyens, des moyens humains aujourd'hui nécessaires.

De plus la dimension centralisatrice des différentes réformes depuis 2003 a entraîné une perte de connaissance du terrain par les équipes ERDF, liée en cela par un important turn-over des directeurs territoriaux. Nous prenons acte des observations du rapport de la Chambre régionale des Comptes en ce qui concerne la concession d'électricité de notre Ville. A lire et regarder nombre de contrôles réalisés par les différentes CRC de Paris et de Haute Savoie notamment, ou les commentaires de nombreux syndicats intercommunaux d'électricité : je pense au SIGERLY, à SIPERREC en région parisienne, à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) avec son livre blanc ; tous pointent du doigt le manque de transparence d'ERDF et d'EDF.

Un des rares aspects positifs de la loi Nome, si néfaste dans son ensemble, c'est l'obligation qui est faite aux autorités organisatrices de distribution publique d'électricité et ERDF, de présenter lors d'une conférence organisée sous l'égide du Préfet, les investissements réalisés et ceux à programmer sur le réseau électrique. Ainsi, pourrions-nous établir un diagnostic sur le niveau et la qualité actuelle de la desserte électrique et définir la nature et le volume des investissements nécessaires.

Dans le contexte énergétique actuel, la préservation d'un service de qualité pour la distribution d'électricité est un des enjeux de premier ordre pour notre concession et celle à venir, dans le cadre de la réorganisation territoriale. Participant avec les services de la Ville et ERDF/EDF, depuis 2008, au compte-rendu d'activités de la concession Ville de Lyon, nous avons rencontré effectivement des difficultés, comme le dit la CRC, liées à des informations imprécises, des modifications fréquentes apportées aux documents et qui ne permettent pas, quelquefois, d'avoir des comparaisons d'une année sur l'autre ou à la maille, de notre concession. Petit à petit, nous y arrivons.

Je voudrais souligner la qualité du rapport d'activité 2010, mais aussi la qualité de nos diverses réunions de travail avec ERDF et EDF, que j'ai initiées avec les services. En plein accord avec le Grand Lyon, la Ville va s'engager dans des négociations avec ERDF, sur un avenant de quelques années, dans cette année 2012 et cela, en ayant un dialogue renouvelé et constructif.

Quelques mots concernant les compteurs LINKY : 106423 compteurs sont aujourd'hui déployés dans quatre arrondissements (4^e, 5^e, 6^e et 9^e). Leur généralisation, à hauteur de 35 millions de compteurs, a été décidée par le Gouvernement. Des déclarations inquiétantes sur les possibilités de financement de ce dispositif, à hauteur de 4 milliards d'euros que le Gouvernement et ERDF voudraient bien faire payer par les usagers. Ce sont des déclarations inquiétantes sur les possibilités de financement de ce dispositif et je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour réaffirmer avec force que ces compteurs, conformément à notre cahier des charges, font partie intégrante de notre contrat de concession et sont un bien inaliénable des autorités concédantes. Je vous remercie.

Mme CHICHEREAU DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, le rapport qui a été présenté, tout le monde l'a compris, concerne la convention qui lie la Ville de Lyon et le concessionnaire ERDF. Cette convention a été signée par Michel Noir, on l'a déjà dit, en 1993.

D'une durée de vingt ans, la convention prendra fin dans un an. Il convient dès maintenant, que les deux parties se rapprochent, afin d'envisager la future convention.

Nous devons examiner les conditions ultérieures d'exploitation du service public de distribution d'électricité, comme le prévoit l'article 31 de cette dite convention.

Le présent rapport arrive à point nommé et ses conclusions sont intéressantes. Il apparaît plus que nécessaire d'envisager un audit complémentaire, approfondi, pour combler le déficit d'informations signalé dans le rapport.

Cet audit devra prendre en compte, notamment, les termes de la séparation et comment a été fait le partage entre EDF et la nouvelle entité de gestion du réseau, ERDF. Toutes ces informations nous permettront de préparer l'avenir, notamment pour préparer une nouvelle convention, mais aussi pour préparer le transfert de compétence électricité au Grand Lyon, comme il a été envisagé.

Nous nous devons d'avoir une réelle connaissance de l'ensemble de notre réseau d'électricité et d'en exercer un contrôle sérieux. Ainsi, la Ville de Lyon et plus tard le Grand Lyon, pourront évaluer les meilleures solutions. Basées sur les ressources énergétiques du territoire, ces solutions sont de formidables opportunités de développement économique local et de créations d'emplois. D'où l'importance du contrôle des réseaux d'électricité par et pour la collectivité.

La collectivité pourra ainsi viser des gains financiers dans la gestion de ses réseaux et donc des économies pour les citoyens. Elle sera alors en première ligne pour exercer sa mission de service public et sera en mesure de réaliser les objectifs climatiques, environnementaux et énergétiques qu'elle s'est fixés. Je vous remercie.

M. BOLLIET Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais juste revenir sur deux points.

Le premier, c'est le passé et, à propos de cette fameuse concession, je relis ce que dit la CRC : « le régime juridique des concessions de distribution d'électricité présente la double caractéristique de ne laisser à la Ville de Lyon, autorité concédante, le choix, ni du concessionnaire (ERDF étant en situation de monopole), ni des tarifs pratiqués, déterminés selon des critères nationaux. » La Chambre précise :

« Cette situation ne peut que limiter la marge de manœuvre de la collectivité. » Cela permet de bien resituer le cadre de nos discussions.

Je voudrais, par rapport à cela, dire effectivement que la Ville de Lyon est plus dans une logique de suivi d'activités, que de contrôle, mais parce que c'est la concession, c'est le contrat lui-même qui ne lui permet guère d'aller au delà.

Concernant ce qu'ont dit un certain nombre de mes collègues, sur la non-connaissance des équipements EDF, je voudrais préciser deux choses. D'abord la Ville de Lyon n'est pas restée inactive par rapport à des projets en cours et des projets futurs. Je prendrai l'exemple de la Confluence, où des projets importants sont en cours, mais aussi de la Part-Dieu. En outre, à l'occasion d'un certain nombre d'investissements importants dans des hôpitaux, la Ville de Lyon a été, de fait, associée à un certain nombre de décisions, via le Grand Lyon, ou en direct, parce qu'elle était concernée par des permis de construire.

Concernant l'avenir maintenant : effectivement, la question essentielle est celle de la manière dont cette concession va être redéfinie. Je crois que tout le monde a compris que la volonté de la Ville de Lyon, c'est évidemment de transférer cette compétence au Grand Lyon, parce que le Grand Lyon bénéficie des ressources nécessaires : les ressources humaines, les compétences techniques, pour assurer cette autorité concédante et que d'ores et déjà, le Grand Lyon a fait la preuve qu'il était en mesure de piloter avec ERDF les projets qui permettaient de développer dans notre ville, toutes les techniques qui vont dans le sens des économies d'énergie et de la meilleure qualité de service pour les habitants.

Voilà ce que je voulais vous dire, au nom du Groupe Socialiste.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, simplement quelques mots, parce que je ne voudrais pas que l'on se lance dans un débat quant au principe même du monopole ou d'une concession signée il y a vingt ans.

Aujourd'hui, nous avons un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui fait apparaître un certain nombre d'insuffisances. Mais, je crois qu'il faut relativiser les choses ! Ce rapport dit que l'électricité dans la Ville de Lyon est une des meilleures qualités de France. Que depuis plusieurs années, la Ville de Lyon s'est dotée des outils...

M. TETE Etienne : Les électrons, ce sont les mêmes !

M. BRUMM Richard : Allez l'écrire, mon cher Collègue ! Vous qui savez tout, Monsieur Pic de la Mirandole ici présent, vous écrirez pour dire que c'est une erreur d'écrire que l'électricité lyonnaise...

(Protestations de M. Tête.)

M. LE MAIRE : Monsieur Tête, vous n'avez pas la parole !

M. BRUMM Richard : Ecrivez, vous qui savez tout ! Vous savez que dans notre métier, mon cher Confrère, puisque maintenant vous êtes avocat, la correction élémentaire, c'est de laisser parler les autres !

(Protestations de M. Tête.)

Alors, vous écrirez donc à la Chambre Régionale des Comptes, qu'il est inexact d'écrire que la qualité de l'électricité lyonnaise est de manière générale, bien supérieure à la moyenne française ! Ecrivez-leur, ils seront certainement intéressés par votre propos !

Donc, je reviens à nos moutons, après cette grossière interruption.

Je dirai simplement que l'on ne peut pas, à travers un rapport qui n'est nullement accablant, mais qui fait apparaître comme beaucoup de rapports, que l'on pourrait faire mieux, que l'on reparle, comme l'a fait Mme Bouzerda, de la SACVL...

Que se passe t-il pour le contrôle...

(Protestations.)

Que se passe-t-il pour le contrôle ? Le contrôle est fait sur pièce et on nous dit « vous pourriez le faire sur place ». Pour le faire sur place, il faudrait, effectivement, que nous disposions d'agents spécialisés et pour l'instant, il est vrai que nous n'avons pas ce type de structure. Mais nous ne sommes pas sûrs qu'il soit économiquement valable de le faire.

Pour le reste si vous le voulez bien, je souhaiterais simplement rappeler un point.

J'ai l'honneur de présider la Commission des Finances, où sont présents un certain nombre d'entre vous, et notamment un certain nombre des membres de l'Opposition. Je préside également la CCSPL qui chaque année reçoit les rapports des concessionnaires, dont les représentants viennent justement s'expliquer devant nous pour commenter la gestion et l'aspect financier de la concession pour l'année écoulée.

Je dois dire qu'il n'y a jamais de membres de l'Opposition présents à cette CCSPL.

La personne qui connaît le mieux le dossier avant moi, c'est Mme Chichereau-Dinguirard qui est véritablement le « Procureur » d'ERDF et d'EDF quand ils viennent nous présenter les rapports ; elle a étudié avant la Commission les rapports, et pose toutes les questions utiles sur un sujet que je reconnais comme étant très technique.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Opposition, je ne vous ai jamais vu, ni les uns, ni les autres !

Alors, pourquoi cet intérêt soudain pour une matière qui, jusqu'à présent, ne vous a pas intéressés.

J'aimerais bien que l'on m'explique...

M. LE MAIRE : Chers Collègues, quelques mots. D'abord, évidemment, pour la suite des événements, je n'ai jamais vu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dise, sur l'examen d'une gestion, « les amis, vous avez 20/20 dans tous les domaines. Continuez comme cela. »

Le jour où on me présente pour une quelconque collectivité locale un rapport de la Chambre Régionale des Comptes ou de la Cour des Comptes, qui vous dise cela, je viendrai vous en parler.

Alors, grosso-modo, ce rapport, qu'est ce qu'il nous dit ? Parce que moi j'ai lu contrairement à beaucoup de gens, qui ont pris quelques phrases extraites par l'Opposition. J'ai commencé par lire la presse. Je me suis dit : « mais qu'est-ce qu'on a fait ? On a été vraiment mauvais ! ». Et puis j'ai lu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Mes chers Collègues, il n'y a pas « un chat à fouetter ». Que nous dit-il en gros ? Il nous dit : un, vous êtes avec un concessionnaire unique. C'est embêtant quand il y a un concessionnaire unique pour négocier avec lui. Il est difficile de dire « je vais en prendre un autre, si vous n'êtes pas bien avec moi ». Il n'y en a qu'un. Donc il faut déjà si on le peut, mais j'en parlerai sur le fonds après, essayer de réformer tout cela.

Ensuite, on nous dit : « voilà il y avait deux façons de vérifier ce que faisait ERDF. C'était de vérifier de manière comptable et là sur papier, on n'a rien à vous reprocher. Vous avez fait tout bien.

Et il y a une autre façon, c'est d'aller voir si les réseaux sont bien faits. Alors là, mes chers Collègues, c'est autre chose. Cela veut dire qu'il faudrait recruter, 10, 15, 20 ingénieurs qualifiés pour aller regarder et se confronter avec les ingénieurs d'EDF ou d'ERDF -on sait quand même qu'ils sont un peu affûtés- pour avoir un point de vue contradictoire et pour gagner quoi ? Comme le montre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, pratiquement rien. On aurait pu peut-être sur telle ou telle redevance, gagner quelques dizaines, peut-être quelques centaines de milliers d'euros et en dépenser quelques millions pour contrôler. Franchement, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne direction.

Après, il y a les questions de fond que l'on peut se poser :

Vous le savez mes chers Collègues, du fait des avis de la Commission européenne, on a séparé en Europe, les activités de

production, de transport, de distribution et de fourniture, c'est-à-dire qu'on a fait éclater ce qui était EDF au départ, en quatre activités distinctes. Est-ce que c'est bien ? Je n'en sais rien ! Ca se discute ! C'est comme cela, parce qu'on avait fait éclater des activités, et qu'il y avait beaucoup de concurrence, qu'il y a eu aux Etats-Unis la plus grande panne d'électricité qui a paralysé tout un pays. C'est peut-être comme cela qu'à Fukushima, il y avait un producteur d'électricité totalement indépendant qui faisait à peu près ce qu'il voulait dans son coin, et qu'il y a eu une des plus grandes catastrophes que l'on ait connues.

Est-ce que c'est ce modèle qu'il faut essayer de mettre en place ? Franchement, vous savez que je ne suis pas le plus grand partisan des monopoles publics, il y en a d'autres que moi qui en général sont plus allant. Mais dans ce domaine, ça se discute.

Est-ce que dans l'agglomération lyonnaise, il y en a beaucoup d'entre vous qui ont des pannes récurrentes d'électricité ? Je n'en connais pas. Et ce que constate le rapport, je ne sais pas si c'était l'électricité, sans doute par un raccourci hâtif, mais ce que voulais dire la Chambre Régionale des Comptes, c'est que grosso-modo, dans l'agglomération, ça fonctionnait. Et ça fonctionnait plutôt mieux que partout ailleurs en France.

Ensuite, est-ce que nous ne faisons rien ? Si ! Nous sommes justement en train de faire qu'entre Lyon et le Grand Lyon, nous nous interrogeons pour savoir si nous prenons une compétence, pas simplement, pour vérifier les réseaux enterrés, mais pour essayer de bâtir une politique énergétique, et que nous puissions prendre la compétence « énergie » pour le Grand Lyon.

Nous allons donc connecter la Ville de Lyon et le syndicat le SYGERLY, celui qui gère aujourd'hui l'électricité. Il y en a deux d'ailleurs, dans le département du Rhône. Tout cela est d'une extrême complexité, puisque le SYGERLY, c'est la communauté urbaine, mais il a des communes qui sont en dehors de la communauté urbaine. Dans le syndicat du département, c'est le département, la plupart des communes sont en dehors de la communauté urbaine, mais il y a quand même quelques unes de la communauté urbaine qui sont dans ce syndicat. Tout cela est un embrouillamini au fil des écheveaux de l'histoire. Et si vous voulez, Monsieur Havard, je pourrais même vous donner quelques éléments de cette histoire qui vous intéresseront, puisque que vous qui êtes toujours suspicieux pour savoir si untel ou untel ne serait pas compromis, si dans son passé, il a été à ERDF, à la SAUR, ou bien à GDF SUEZ, pour savoir, si effectivement ces explications ne peuvent pas être guidées par son passé. Je pourrais même vous donner quelques éléments de l'histoire un peu ancienne, de Lyon que j'ai appris quand j'ai souhaité me pencher sur les problèmes d'énergie à Lyon.

Ce qui me semble important, c'est de continuer dans la voie que l'on a commencée. Evidemment le modèle est en train de changer parce qu'au départ il y avait EDF -puissance centrale-. Aujourd'hui il y a

de nouveaux producteurs d'énergie, Il y a plusieurs sources et il va falloir repositionner tout cela. Du coup nous étions dans un pouvoir très vertical et c'est la raison pour laquelle ERDF ne demandait rien à la Ville de Lyon comme il ne demandait rien aux autres grandes villes. Pourvu que cela marche, on n'a de comptes à rendre à personne et aujourd'hui, évidemment, les choses sont en train de changer, mais faisons attention à ce qu'elles changent en mieux et non en pire. Car si demain, nous aurions voulu changer pour changer, et qu'un certain nombre de coupures intervenaient pour nos concitoyens, ils ne se demanderaient pas si la Ville de Lyon a bien contrôlé, ils diraient « nous ne sommes plus chauffés, plus éclairés » et ce serait très embêtant.

Nous allons donc continuer dans cette voie mes chers Collègues. Bien évidemment, il y aura d'autres rapports de la Chambre Régionale des Comptes qui nous reparleront de la SACVL ou d'autres dossiers, encore et toujours. C'est vrai que les sujets sont microscopiques et il faut bien les saisir.

(Adopté.)